

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Nombres de Conseillers
Municipaux présents : 12

Date de convocation : 30/06/2017

République Française

Commune de Montferrand

Procès – verbal de réunion

Séance du 4 juillet 2017 à 20h30

L'an deux mil dix-sept et le quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes ANTONY Isabelle, CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, CLIMENT Jean-Marie, DARCOS Nicolas, PERALTA François, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mme GAIANI Anne, M. PRIZZON Charles

Secrétaire de séance : M. QUINTA Régis

Procurations : Mme GAIANI Anne à Mme FAURE-CABANE Magali ; Mr PRIZZON Charles à Mr ROGER Robert

Point 1 : vote de confiance – Le maire a, par hypothèse, la confiance des conseillers municipaux puisque ces derniers l'ont élu au début de leur mandat et pour la durée de celui-ci. Toutefois, vu la contestation pérenne et régulière au sein du conseil municipal, dans le souci de rétablir la légitimité et la cohésion du groupe, afin de poursuivre la mission de cette assemblée dans un climat apaisé, M. le Maire souhaite avoir confirmation de l'engagement de chacun des membres à ses côtés, de leur soutien. Les remarques et les critiques seront toujours acceptées dans la mesure où elles seront constructives et non pas systématiques, répétitives, récurrentes à moins qu'un groupe d'opposition ne soit créé ouvertement. M. le Maire s'engage à soumettre les décisions au vote de chacun autant de fois que cela sera nécessaire. Les conseillers présents et ceux ayant délégation doivent répondre par bulletin secret à la question suivante : « *Soutenez-vous le maire dans sa gestion municipale ? Oui ou non* ». Résultat du vote : ne se prononce pas : 1 voix - non : 1 voix - oui : 11 voix. M. Darcos demande à avoir connaissance des dossiers en amont des débats. M. le Maire invite fortement à chacun de s'investir dans les commissions.

Point 2 : transfert services eau/assainissement à la CCCLA – La législation oblige à un transfert de ces compétences avant le 01/01/2020. Afin de bénéficier d'un bonus conséquent de dotations, le conseil communautaire de la CCCLA a choisi un transfert au 01/01/2018 dans les conditions suivantes : transfert des budgets s'ils sont à zéro ou excédentaires, les communes excédentaires seront prioritaires sur les travaux. Le conseil municipal accepte le transfert au 01/01/2018, sans augmentation du prix du m³.

Point 3 : décision modificatives M49 – un dépassement de crédits pour les travaux d'enfouissement d'une conduite d'eau au lieu-dit les Touzets (TTC 970,41 €) nécessite les virements de crédit suivants : **Section d'investissement - Opérations non affectées** : Dépenses : C/2156 – matériel spécifique exploitation : + 971,00 € ; Revenues : C/10222 – FCTVA : + 441,00 ; C/021 – virement de la section d'exploitation : + 530,00 €. **Section de fonctionnement** : Dépenses : C/023 : virement à la section d'investissement : + 530,00 € ; C/61528 : autres biens mobiliers : - 530,00 €. Adopté à l'unanimité.

Point 4 : adhésion mission diagnostic éclairage public - Mr le Maire expose l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune. Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote. Cette étude a 3 objectifs principaux : 1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune ; 2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ; 3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable. Le coût estimé sera de 156 € + 1€ par luminaire. Adopté à l'unanimité.

Point 5 : tarifs services scolaires – Le maintien des tarifs antérieurs est décidé, à savoir : Garderie périscolaire par mois → Forfait :30 € / 1 enfant ; 42€ / 2 enfants ; 48 €/3 enfants. Exceptionnel → 3,00 €/enfant pour 1 fois ; 5,00 €/enfant pour la 2ème fois ; au-delà, le forfait est dû. Cantine scolaire → 2,80 € le repas. TAP par trimestre → 25 € / 1 enfant ; 33 € / 2 enfants ; 37 € / 3 enfants et plus. Adopté à l'unanimité. Des demandes de gardes pour le mercredi après-midi ont été reçues. Etude des possibilités, notamment l'adhésion au SLA (coût : 16,32 €/hab.). Décision est mise au vote : pour : 1 voix ; abstention : 1 voix ; contre : 12 voix.

Point 6 : Questions diverses :

- ◆ Déchets ménagers : à terme explosion du coût. Proposition de réflexion avec communes de Mas Stes Puelles et Labastide d'Anjou pour des points d'apport volontaire. Si résultats probants sur ce territoire, renégociation du contrat avec le prestataire.
- ◆ Commission espaces verts : visite sur site et réunion pour proposition de travaux lors de la journée citoyenne.
- ◆ Lotissement Peyre-Clouque : ambigüité sur la législation relative au périmètre des STEP. Etude pour lotir un minimum de parcelles.

La séance est levée à 0h30

Le Maire,
Ch. PRADEL